

gloire de Dieu tout puissant et à la tranquillité des consciences » (Madden, *Lettres d'un bibliographe*, 4<sup>e</sup> sér., p. 146). En 1507, en France, Louis XII accorde à Antoine Vérard un privilège « pour son impression des *Épîtres de saint Paul* » (Mellottée, *Histoire économique de l'Imprimerie*, p. 80).

Au xvi<sup>e</sup> siècle, quand le privilège prit une signification plus précise, il devint véritablement « une grâce fondée en justice » et qui eut pour objet, si elle était accordée à un auteur, de récompenser son travail ; si elle était obtenue par un libraire, de lui assurer le remboursement de ses avances et l'indemniser de ses frais : c'est dans ces termes qu'un arrêt du Conseil d'Etat du roi, rendu le 30 août 1777, interprète le privilège en librairie.

Pourtant les imitations contre lesquelles les auteurs et les éditeurs s'assuraient ainsi n'étaient point l'unique souci des ateliers lyonnais ; pour faire ce qu'ils ont fait, il fallait bien que nos ancêtres fussent animés d'une ardente préoccupation de réaliser une œuvre solide et saine. Aussi, de ce premier quart du xvi<sup>e</sup> siècle datent les belles impressions de Jacques Maillet, de Claude Nourry, de Bonin de Boninis, de Claude d'Avost, de Jacques Saccon, de Simon de Bevilaqua, de Jean Cleyn, de Guillaume Balsarin, de Jacques Maréchal et de beaucoup, beaucoup d'autres.

Dès les premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, la turbulente troupe des compagnons imprimeurs de Lyon prend la tête de la chronique scandaleuse. Il y a là certain Roboam que l'on est sûr de trouver partout où éclate quelque esclandre. Au mois de septembre 1514, dans une bagarre où s'étaient peut-être bien fourvoyés aussi les clerks de la Bazoche, de bruyante mémoire, quatre ou cinq compagnons imprimeurs sont mortellement blessés. Que s'était-il donc passé ? On l'ignore, mais ce fut sans doute le prodrome de la longue lutte corporative qui mit à feu et à sang l'imprimerie lyonnaise et la perdit en fin de compte. Bref, le 26 septembre 1514, Jacques Saccon, Jean Moylin de Cambray et François Fradin, maîtres imprimeurs, à qui se sont joints deux compagnons, Laurent Hyllaire et Richard Gentilhomme, appellent le Consulat à leur aide pour faire cesser ce scandale. Mais c'est vous qui